

*“L'obstination est le chemin de la réussite.”*  
" Charlie Chaplin

## Contactez - Nous

📍 39 Rue F. Forest - Imm Orlando  
lot 45 - 1er étage - ZI de jarry  
97122 BAIE - MAHAULT

☎ +590 321 033

🌐 [www.transitionspro-guadeloupe.fr](http://www.transitionspro-guadeloupe.fr)

## A propos de nous

Transitions Pro c'est une équipe d'experts qui œuvre au quotidien pour permettre aux salariés de concrétiser un nouveau projet professionnel : changement de métier, création ou reprise d'entreprise

Transitions Pro est l'interlocuteur des salariés du secteur privé pour leur reconversion professionnelle

MON CONSEIL  
EN ÉVOLUTION  
PROFESSIONNELLE



PARTENAIRE D'AVENIR

# TRANSITIONS

PRO Guadeloupe

## DISPOSITIF

## CPF - PTP



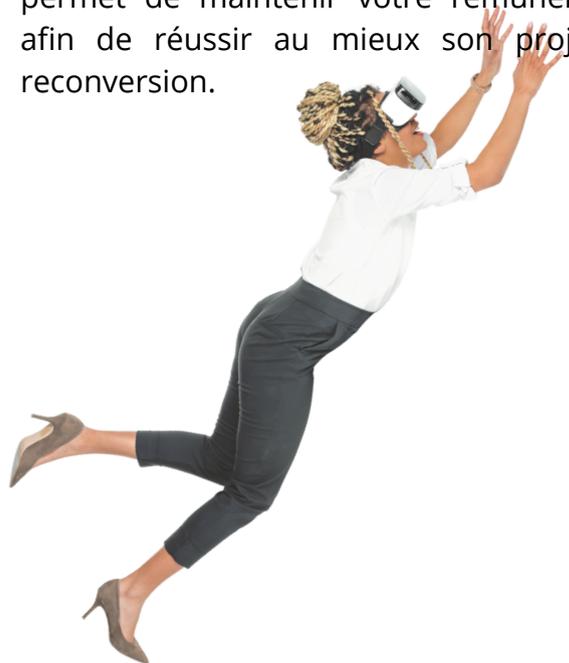
Créé par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018, le Projet de Transition Professionnelle (PTP) remplace le Congé Individuel de Formation (CIF) depuis le 1er janvier 2019.

Il permet de se faire financer une formation tout en bénéficiant du maintien de sa rémunération.

## QU'EST-CE QUE LE PTP ?

Le PTP (ou Projet de Transition Professionnelle) est un dispositif de financement de formation. Si vous souhaitez changer de métier ou de profession, le PTP vous permet de financer la formation certifiante en lien avec votre reconversion.

De plus, durant votre formation, le PTP vous permet de maintenir votre rémunération, afin de réussir au mieux son projet de reconversion.



## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

C'est un dispositif à destination des personnes salariées du privé. Tous les salariés qui souhaitent changer de métier ou de profession peuvent y prétendre, à partir du moment où ils justifient d'une ancienneté selon leur contrat au moment de leur demande

## QUELLES SONT LES FORMATIONS POSSIBLES ?

Les formations que l'on peut demander dans le cadre d'une demande de PTP sont des formations certifiantes, éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) qui permettent au salarié de changer de métier ou de profession.

Les caractéristiques de ces formations sont les suivantes :

- Formations inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
- Un ou plusieurs blocs de compétences d'une certification inscrite au RNCP
- Formations inscrites au répertoire spécifique établi par France Compétences

## QUELLE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE ?

Tout ou une partie des frais de formation et des frais liés à celle-ci sont assurés par Transitions Pro.

Concernant le maintien de votre rémunération :

- Si votre salaire est inférieur ou égal à 2 fois le SMIC, il est maintenu à 100 %.
- Si votre salaire est supérieur à 2 SMIC, la rémunération est maintenue à 90 % pour les formations sur une année ou d'une durée de 1 200 heures pour les formations à temps partiel ou discontinue, le montant pris en charge baissant à 60% au-delà de la première année.

## LA CHECK-LIST : AVANT DE DÉPOSER MON DOSSIER

- J'ai créé mon espace personnel sur le site internet de Transitions Pro Guadeloupe afin de pouvoir remplir en ligne mon dossier et suivre l'avancée du traitement de ma demande.
- Mon dossier est rempli par l'ensemble des parties (moi salarié(e), mon organisme de formation, et mon entreprise) ;
- je peux déposer mon dossier directement en ligne via mon espace personnel.